

La problématique du clonage humain face aux processus de prise de décision publique

Introduction

Le clonage est une opération qui vise à réaliser un double génétique d'un organisme vivant. Si ce type d'opération est un phénomène naturel relativement courant dans le monde végétal et pour certains invertébrés, il n'en va pas de même pour ce qui concerne les mammifères tels la vache, le mouton ou l'être humain, exception faite des vrais jumeaux (monozygotes). Ce pendant en 1996, une équipe de recherche écossaise réalisa une « prouesse » scientifique en créant, à partir d'une cellule somatique d'une brebis adulte, un clone appelé Dolly. Cette réalisation scientifique peut être considérée comme un moment-clef dans le développement technico-scientifique des biotechnologies modernes. L'essentiel de l'argumentation présentée dans cette communication insiste sur le fait que ce domaine de recherche met clairement en évidence les dimensions politiques et sociales des activités relevant des biotechnologies modernes.

I) Evolution de la problématique des biotechnologies modernes

Le développement des biotechnologies modernes peut être analysé selon un triple découpage temporel qui identifie le « temps des laboratoires », le « temps des financiers » et le « temps des marchés » (Brunet, 2001, SSTC). Avec cette mise en perspective historique des biotechnologies modernes, chaque période se caractérise par la domination – relative - d'une conception particulière des risques liés aux biotechnologies modernes. Cela suppose que chaque période est porteuse de différentes approches ou définitions des risques, et qu'il existe donc une interaction constante entre les différents acteurs – et leur conception des risques - qu'ils soient scientifiques, financiers, citoyens ou consommateurs. Cependant, à certains moments ces interactions sont moins significatives qu'à d'autres, ce qui permet à certaines définitions ou conceptions des risques de s'imposer plus aisément.

Ainsi, le « temps des laboratoires » est-il très fortement marqué par une appréhension et une définition des risques qui sont propres aux préoccupations de la communauté scientifique de l'époque. Pour celle-ci, se sont en effet les questions de santé publique et de protection des travailleurs au cœur même du monde confiné des laboratoires qui sont au centre des

réflexions. Sans nier l'existence d'autres mises en perspective des risques, le « temps des laboratoires » est donc fondamentalement dominé par une approche des risques de type scientifique.

Par contre, le « temps des financiers » se caractérise par un effacement relatif de la question des risques telle qu'interprétée par les scientifiques, au bénéfice d'une analyse des risques principalement fondée sur une analyse de type économique et financière (coûts – bénéfices). Au fur et à mesure de l'expérience acquise dans le domaine, les interrogations du monde scientifique quant aux risques ont, semble-t-il, laissé la place aux inquiétudes et espoirs des investisseurs et économistes. Sans pour autant disparaître, l'approche scientifique des risques des premiers moments s'est donc intégrée dans un environnement principalement dominé par la conduite des affaires et le développement économique.

Enfin, le « temps des marchés » se caractérise par une période au cours de laquelle la question des risques n'est plus l'exclusivité des mondes scientifique et financier, mais échappe bel et bien à leurs interprétations pour être qualifiée et mobilisée tout autrement par une série d'acteurs qui, à travers la question des risques, se réapproprient un espace de discussion politique quant au développement des biotechnologies modernes au sein de la collectivité. Dès le début du processus de commercialisation, qui peut se définir comme une dissémination volontaire d'un type particulier, des discours concurrents sur les risques apparaissent et semblent s'imposer par rapport aux définitions traditionnelles de type scientifique, technique ou financier.

On peut donc parler de monopole pour décrire le pouvoir que les scientifiques et les financiers détenaient quant à l'identification et à l'évaluation des risques en matière de biotechnologies modernes. Avec l'avènement de la troisième période – le « temps des marchés » – ce monopole perd toutefois de sa force pour s'ouvrir et admettre d'autres points de vue et donc différentes *story-lines* à propos du développement des biotechnologies modernes.

L'identification de ces trois périodes permet ainsi de mettre en exergue différentes approches du concept de risque en relation avec l'évolution des biotechnologies modernes. Il ne s'agit donc pas d'un découpage chronologique au sens strict, mais plutôt d'un découpage conceptuel de l'évolution des biotechnologies modernes. Cependant, il faut néanmoins reconnaître qu'à

chaque « moment » conceptuel peut être identifiée une période plus ou moins précise de l'histoire¹.

Non seulement toute une série de problèmes ou d'affaires telles que « l'affaire de la vache folle », la question des déchets nucléaires, « l'affaire des poulets à la dioxine », remettent directement en question le mode traditionnel de prise de décision publique. Mais en outre, le « temps des marchés » se présente comme l'aboutissement final d'une politique du fait accompli quant au développement des biotechnologies modernes. En effet, à aucun moment les innombrables dimensions éthiques, socio-économiques, politiques et environnementales de cette nouvelle technologie ne furent prises en considération dans le cadre d'un projet commun pour la collectivité débattu au sein des institutions politiques traditionnelles. Les débats ont été dès le départ court-circuités par la puissance des discours de type scientifique et économique, sans égard à d'autres types de rationalité ou discours en termes de choix collectifs. Aussi, le « temps des marchés » concrétise-t-il l'expression de cette puissance politique du développement technologique – sub-politique - qui réussit, par l'intermédiaire de ses réalisations concrètes, à imposer à l'ensemble de la société ses choix collectifs pour le futur.

II) De la spécificité du clonage humain

La problématique du clonage humain, contrairement à la question de la mise sur le marché d'OGM, présente clairement quelles sont dimensions politiques – en termes de projet collectif commun - liées au développement des biotechnologies modernes. En effet, la question de la commercialisation de produits transgéniques se pose essentiellement en termes de risques pour la santé et l'environnement sans que d'authentiques débats publics ne soient engagés quant aux questions de l'utilité et de l'acceptabilité sociale de cette nouvelle technologie. Au contraire, le cadrage de la problématique semble complètement fermé puisque les citoyens font l'objet d'une politique du fait accompli qui leur impose une technologie en s'interrogeant uniquement sur la dimension des risques pour la santé et l'environnement. En outre, les individus ne sont pas amenés à agir ou réagir en tant que citoyens mais bien en leur qualité de consommateurs. Les espaces d'échange et de débat politique sont dans ces circonstances

¹ Ainsi, le temps des laboratoires peut être globalement situé des années 50 aux années 70 ; le temps des financiers de la fin des années 70 à la fin des années 80 ; et le temps des marchés à partir du début des années 90.

extrêmement réduits puisqu'ils sont réglés selon les lois du marché. Dans cette perspective, le marché se substitue aux processus collectifs de prise de décision.

Pour répondre aux interrogations que soulève cette application des biotechnologies modernes, les institutions traditionnellement chargées de la gestion du changement dans nos sociétés, c'est-à-dire les institutions étatiques, font généralement appel aux comités bioéthiques.

Aussi, le concept de bioéthique s'est progressivement développé pour devenir aujourd'hui incontournable dans la gestion de nos sociétés démocratiques post-industrielles. Cette nouvelle notion est intimement liée au développement technologique et aux conséquences de celui-ci sur la société civile. Deux aspects intéressants de la bioéthique peuvent être soulevés. D'une part, elle opère une relation entre le monde scientifico-technique et le monde politique (caractérisé par l'action collective). D'autre part, elle met en exergue la difficulté pour nos systèmes démocratiques de gérer certains types de conflits et propose un nouveau mode de discussion et de processus décisionnel.

Au milieu des années soixante, les américains prennent conscience des problèmes soulevés par le développement des nouvelles technologies biomédicales. En effet, celles-ci remettent en question d'importants principes portant tant sur la nature de la vie et de la mort que sur la responsabilité politico-éthique des scientifiques inhérente au progrès technologique. Or, l'éthique médicale de l'époque, essentiellement catholique, éprouve quelques difficultés d'adaptation face à ces bouleversements politico-technologiques. Selon Leroy Walters² du Kennedy Institute of Ethics, l'élément déclencheur dans la transformation de l'éthique consiste dans la prise de position de Paul VI répétant, en 1968 et malgré les avis contraires d'une commission *ad hoc*, l'opposition traditionnelle de l'Eglise catholique aux méthodes contraceptives. Cet événement marque définitivement l'incapacité de la théologie catholique d'intégrer le présent. Dès lors, la nécessité s'imposait de créer des structures, hors de la dominance ecclésiastique, afin de faciliter la recherche et le dialogue entre biologie, médecine et éthique³.

² L. Walters, *Religion and the Renaissance of Medical Ethics in the United States: 1965-1975*, in :E.E. Shelp (ed), *Theology and Bioethics*, Dordrecht, D. Redel Publishing Company, pp.3-16, 1985.

³ An interview with Daniel Callahan; *Beyond Individualism: Bioethics and the Common Good*, Second Opinion, 9, pp.52-69, 1988.

On peut définir la bioéthique de trois manières différentes⁴. D'une part, en tant que simple mise à jour de l'ancienne morale médicale; d'autre part, en la considérant comme une éthique de la vie qui embrasse tout (une nouvelle discipline); et enfin, comme une approche nouvelle pour la prise de décision, des enjeux éthiques eux aussi nouveaux liés à l'utilisation croissante des technologies dans ce qui touche directement à la vie humaine ou à la santé, ou dans le champ des pratiques biomédicales. C'est cette dernière perspective, définissant la bioéthique en termes d'outil d'aide à la décision et d'instrument de conciliation du progrès technologique avec la morale, que l'on retiendra. La forme institutionnelle que prend ce type de processus décisionnel est le comité de bioéthique.

Caractéristiques de ce nouvel outil d'aide à la décision politique

La bioéthique : un être hybride

L'hybridation doit être entendue dans un sens particulier puisqu'il s'agit d'un concept sociologique relativement nouveau définissant des phénomènes dont l'ampleur ne se cantonne plus à une sphère particulière, mais bien au contraire, concerne maints domaines de nature diverse. Autrement dit, le mot-clef est ici « la non-compartmentation » des phénomènes sociaux. En effet, des problématiques telles que la bioéthique soulève, ont des conséquences aussi importantes que diversifiées dans les sphères scientifique, morale, économique et politique. L'identification d'un phénomène à une seule sphère de référence n'est plus possible actuellement dans nombre de situations. La distinction classique opérée dans nos sociétés démocratiques post-industrielles entre société et science, fut ces dernières années remise en question par une multitude de situations échappant à cette classification rigoureuse. Autrement dit, les débats passent aujourd'hui à l'intérieur même des sphères scientifique et politique et non plus entre celles-ci. Ainsi, certaines problématiques ne sont plus traitées comme « purement » scientifiques, mais aussi pleinement politiques. Le raisonnement inverse, passant du politique au scientifique est également envisageable. Précisément, dans ces deux cas de figures, le développement technologique constitue un idéal-type. En effet, si une découverte scientifique concernant le génome humain permet de traiter préventivement certaines maladies héréditaires, ce progrès technologique deviendra à proprement parler un débat politique. Pour poursuivre l'explication dans la relation inverse, une décision politique ayant trait à la bioéthique ne peut s'envisager sans susciter aucun débat scientifique. Ainsi, on ne fait pas que se renvoyer la balle, on la garde, on la regonfle et on la travaille.

⁴ Voir G. Bourgeault, *Qu'est-ce que la bioéthique?*, in: M-H. Parizeau, *Les fondements de la bioéthique*, De boeck Université, pp.27-47, 1992.

Cette hybridation a pour conséquence directe une autre caractéristique essentielle que l'on retrouve dans la mise en œuvre du concept de bioéthique, à savoir, l'interdisciplinarité⁵. Lors de la mise en place de comités de bioéthique partout à travers le monde, on retrouve cette même constante qu'est la mise en commun de savoirs spécialisés mais différents pour débattre de problèmes particuliers tels que le clonage humain. Quelle interprétation donner de ce phénomène et surtout, pourquoi une telle traduction de l'hybridation au niveau institutionnel?

L'interdisciplinarité

L'approche du monde par une discipline particulière est biaisée et généralement trop courte. On prend ainsi conscience qu'une question déterminée peut requérir une multiplicité d'approches. D'où le concept d'interdisciplinarité.

L'on rencontre habituellement deux philosophies à l'égard de l'interdisciplinarité: 1) en rassemblant plusieurs approches, on espère une superscience, super objective. On pense ainsi échapper au cadre strict déterminé par l'utilisation d'un seul paradigme. 2) pratique concrète de négociations pluridisciplinaires, face aux problèmes concrets du quotidien.

Dans la pratique cela se traduit par deux attitudes très différentes. La première perspective espère qu'une approche interdisciplinaire construira une nouvelle représentation du problème qui sera beaucoup plus adéquate dans l'absolu. Mais en créant une sorte de superscience plus objective que les autres, on ne fait que produire une nouvelle approche, une nouvelle discipline. En réalité, il ne s'agit dans ce cas que d'une construction d'un nouveau paradigme. On se fourvoie donc en croyant obtenir une super science sur base d'une addition de paradigmes différents. On est alors en présence d'une technocratie interdisciplinaire.

La seconde perspective ne considère pas l'interdisciplinarité comme une sorte de nouveau discours qui serait au-delà des disciplines particulières, mais elle y est vue comme une pratique spécifique en vue de l'approche des problèmes de la vie quotidienne. Dans cette dernière acception, l'interdisciplinarité est perçue comme une pratique essentiellement politique, c'est-à-dire comme une négociation entre différents points de vue pour finalement décider d'une représentation considérée comme adéquate en vue d'une action. On est dès lors face à un modèle de type pragmatico-politique⁶.

⁵ Sur le thème de l'interdisciplinarité, voir notamment Balancier P. & Zwetkoff C. (2001).

⁶ On fait ici référence aux concepts développés par Jürgen Habermas (1973).

Dans la pratique, il semble que le fonctionnement des comités de bioéthique corresponde plus à cette deuxième conception de l'interdisciplinarité, qu'à la mise en œuvre d'une super-science. La principale justification de cette approche particulière de la bioéthique, tire son fondement dans la nature même des problèmes traités par celle-ci. Ce sont des problématiques hybrides qui nécessitent une approche différente que celle proposée par les processus technocratiques de prise de décision.

Cependant, si la mobilisation d'espaces de discussion tels que les comités bioéthique est une démarche intéressante, il convient également d'élargir le processus délibératif en essayant d'intégrer d'autres perspectives ou modes de connaissance du monde. A cet égard, un nombre considérable d'études au niveau européen souligne la pertinence de prendre en considération le point de vue profane sur des problématiques qui a priori semblent réservées aux experts scientifiques. A titre d'illustration, notre laboratoire a réalisé une série de groupes de discussion avec différentes catégories d'individus (citoyens) à propos de la problématique de la mise sur le marché d'AGM. Il résulte finalement de cette étude que non seulement les participants ont une représentation complexe des enjeux de la question (en termes économiques, politiques, éthiques et social), mais démontrent également d'une expertise particulière. Celle-ci fut notamment visible lorsque les participants furent amenés à discuter les processus d'expertise et de prise de décision contemporains en la matière.

Conclusion

Le clonage humain qu'il soit reproductif ou pour la recherche, est une application très intéressante des biotechnologies modernes qui permet de révéler les dimensions fondamentalement politiques de ce domaine d'activités technico-économiques. Or, le développement des biotechnologies modernes s'est déroulé pour ainsi dire en dehors des processus démocratiques traditionnels de prise de décision publique. Par les questions qu'il soulève le clonage humain démontre qu'il ne peut faire l'objet d'un traitement technique ou scientifique au sens strict qui se traduit généralement en termes de risques pour la santé et l'environnement. Or, les biotechnologies modernes Aussi, si des lieux privilégiés d'échange tels que le comité bioéthique existent, il

Ce mode de décision se caractérise par une interrelation constante entre les sphères politique et scientifique, que l'on observe dans les comités interdisciplinaires de bioéthique. Dans certains de ceux-ci, comme au Danemark, les citoyens participent directement aux travaux.

D'autres par contre, comme au Canada⁷, recueillent lors de la préparation de leurs documents les commentaires des citoyens intéressés avant de remettre leur rapport final au gouvernement. Enfin, dans la majorité des autres comités de bioéthique, on retrouve, soit des politiques et des scientifiques, soit uniquement des scientifiques. Quant aux citoyens, ils ne sont pris en considération ni directement, ni indirectement. Toutefois, certains soutiennent que lorsque que l'on intègre des mandataires politiques, les citoyens sont représentés. Or, les mandataires politiques sont avant d'être les représentants des citoyens, des experts de la prise décision, et ils ne peuvent dès lors se substituer aux experts de la vie de tous les jours que sont les citoyens.

Bibliographie

BALANCIER Pascal & ZWETKOFF Catherine (2001), *L'interdisciplinarité*, Rapport de recherche, SPIRAL PUBLICATIONS, Université de Liège.

BOURGEAULT G. (1992), Qu'est-ce que la bioéthique?, *in*: M-H. Parizeau, *Les fondements de la bioéthique*, De boeck Université, Bruxelles.

BRUNET Sébastien (2001a), *in* MORMONT M. & ZWETKOFF C., *L'expertise en questions. Domestiquer l'incertitude dans la société du risque*, SSTC, Bruxelles.

BRUNET Sébastien (2001b), Thèse de doctorat, *A la rencontre des interactions entre risque et société*, Université de Liège.

CALLAHAN Daniel (1988); *Beyond Individualism: Bioethics and the Common Good*, Second Opinion, 9, pp.52-69.

DURAND Guy (1989), *La bioéthique*, Les Editions du Cerf, Paris.

HABERMAS Jürgen(1973), *La science et la technique comme idéologie*, Gallimard, Paris.

WALTERS L (1985),. Religion and the Renaissance of Medical Ethics in the United States: 1965-1975, *in* E.E. Shelp (ed), *Theology and Bioethics*, Redel Publishing Company, Dordrecht.

⁷ G. Durand, *La bioéthique*, Les Editions du Cerf, 1989.